



TOULOUSE, le 05 Avril 2024

**MONSIEUR GERALD DARMANIN  
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR  
PLACE BEAUVAU  
75008 PARIS**

Monsieur le ministre de l'Intérieur

Nous avons été informés qu'en raison des mesures de sécurité exceptionnelles qu'exigent les Jeux Olympiques et Paralympiques, il ne serait pas possible de détacher des fonctionnaires de police au cours de l'été 2024 pour les affecter à la surveillance des plages.

Nous comprenons parfaitement que la priorité soit donnée à la protection la plus professionnelle possible de ces événements sportifs. Dans le contexte sécuritaire actuel, compte tenu des risques multiples et de la nécessaire gestion des flux d'athlètes et de visiteurs, nous ne pouvons que souscrire à la mobilisation de toutes nos forces de l'ordre. Les compétitions, l'accueil des délégations et des spectateurs doivent en effet se dérouler dans des conditions optimales de sécurité.

Cette situation s'est d'ailleurs déjà produite pour l'accueil en France de l'Euro de football en 2016. Cette expérience nous amène à vous faire part de deux interrogations

- En 2017, soit l'année qui a suivi les mobilisations exceptionnelles pour l'Euro de football, le nombre de CRS-MNS détachés à la surveillance des plages a été ramené à 290 au lieu de 498 en 2015. **Nous vous demandons donc de garantir le maintien des effectifs pour la saison 2025.** Vous savez combien la présence de fonctionnaires est importante dans les postes de secours, non seulement pour leurs compétences dans le sauvetage de baigneurs mais aussi pour garantir la tranquillité sur les plages.
- Afin de compenser l'absence des CRS-MNS, les communes et EPCI des littoraux, vont recruter et former de nouveaux MNS saisonniers. Nous avons en effet le souci de ne pas dégrader le niveau de surveillance des plages. C'est une charge importante pour les budgets de collectivités, déjà pénalisées par l'inflation sur les tarifs de l'énergie. S'y ajoute en Occitanie, très affectée par une sécheresse persistante, des charges supplémentaires liées à l'approvisionnement en eau et au traitement des effluents. **Aussi nous vous demandons quelles compensations ont été prévues pour nous permettre de faire face à ces dépenses supplémentaires de sécurité sur nos lieux de baignade.**



Croyez monsieur le ministre que nous formulons des vœux de réussite de ces Jeux Olympiques et paralympiques. C'est un événement très important pour le développement de la pratique sportive à tous les niveaux, pour l'image et l'attractivité du pays.

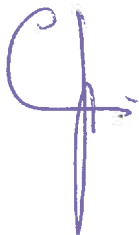
Il reste néanmoins primordial que les collectivités du littoral puissent assurer un accueil optimal des vacanciers sur les plages. Il en va de la sécurité de nos concitoyens et de la protection de la vie humaine.

Dans l'espoir que notre appel soit entendu, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

**Didier CODORNIU**

Vice-président Région Occitanie  
en charge de la Méditerranée

Maire de Gruissan



**Muriel ABADIE**

Vice-présidente Région Occitanie en charge du  
Tourisme durable, des loisirs et du Thermalisme.

Maire de Pujaudran

